

D



EDUCA
DROIT



Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseur des droits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDUCADROIT

Le droit est indispensable au fonctionnement de notre société. Il remplit en effet des fonctions essentielles : il structure et rend possible la vie en société, il fonde et encadre l'action des pouvoirs publics, il traduit et protège les valeurs collectives, il délimite les droits et devoirs de chacun.e, il permet encore une résolution pacifique des conflits, au besoin par l'appel au juge. Parce que toute personne est confrontée à l'omniprésence des règles juridiques dans les différents aspects de sa vie quotidienne, l'approche par le droit peut offrir une perception concrète de la manière dont s'opèrent et se régulent les rapports sociaux dans une société non régie par la force.

LE PROJET EDUCADROIT N'A PAS POUR OBJECTIF DE FOURNIR UN APPRENTISSAGE ACADÉMIQUE DE NOTIONS JURIDIQUES MAIS BIEN DE FACILITER UN PROCESSUS DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉFLEXION DES ENFANTS ET DES JEUNES.

LE PROJET EDUCADROIT

d'opinions et d'arguments entre des citoyens égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions. Vous pouvez retrouver l'ensemble de la philosophie du projet dans la Charte du projet d'éducation des enfants et des jeunes au(x) droit(s).

Le Défenseur des droits a souhaité lancer le projet d'éducation des enfants et des jeunes au(x) droit(s) « **Educadroit** », pour sensibiliser les enfants et les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet vise à favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un Etat démocratique, un échange public

LES DIX GRANDS THÈMES DU PROJET

Dix grands thèmes ont été retenus, dont l'ordre de présentation ne préjuge d'aucune hiérarchie, afin de répondre aux grandes questions que se posent les enfants et les jeunes sur le droit et les droits et les inviter à participer activement à la vie sociale et politique.

1. Le droit, c'est quoi ?
2. Qui crée le droit ?
3. Tous égaux devant la loi ?
4. Qui protège le droit et les droits ?
5. Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
6. Moins de 18 ans, quels droits ?
7. Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
8. Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
9. Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
10. Défendre nos droits, changer la loi !

Le projet se matérialise à travers un espace pédagogique qui sera mis à la disposition des enseignant·e·s, intervenant·e·s ou parents. Cet espace pédagogique sera un outil ludique et interactif pour mener les enfants et les jeunes à percevoir le Droit non plus comme une notion désincarnée mais au contraire tel un cadre protecteur, et une structure essentielle de la vie en société.

Sur cet espace pédagogique, on trouvera :

- un centre de ressources recensant près de 200 outils pédagogiques accessibles aux enfants et aux jeunes ;
- deux parcours pédagogiques interactifs ;
- un espace dédié à la formation avec à disposition un manuel d'éducation au Droit et des modules de formation ;
- un répertoire d'intervenant·e·s permettant à toute personne de solliciter l'intervention d'un.e professionnel·le du droit ou d'un.e spécialiste de l'accès au(x) droit(s).

PARTENAIRES

Pour la conception du projet, le Défenseur des droits est accompagné d'un Comité de suivi composé d'expert·e·s du secteur de l'éducation formelle et informelle et de juristes.

Le projet du Défenseur des droits à l'Education des enfants et des jeunes au Droit et aux droits est conduit avec de nombreux partenariats. L'objectif de la politique partenariale du projet est triple :

- la constitution d'un réseau d'acteurs concourant à l'éducation des enfants et des jeunes au(x) droit(s) ;
- la synergie entre les spécialistes intervenant dans ce domaine, en amplifiant les actions

existantes et en partageant les expériences et les outils pour les enrichir ;

- la création conjointe d'outils qui alimentent l'espace pédagogique.

A ce jour, le Défenseur des droits a conclu sept partenariats particuliers visant à mobiliser différentes catégories d'acteurs (magistrat·e·s, enseignant·e·s, chercheur·e·s, juristes d'associations, philosophes, dessinateurs et dessinatrices, etc) sur des projets expérimentaux ayant vocation à être généralisés.

**EDUCA
DROIT**

A PROPOS DU DÉFENSEUR DES DROITS...

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée à l'occasion de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Le Défenseur des droits est chargé de défendre les droits et les libertés individuelles dans le cadre de 5 domaines de compétences déterminés par la loi : la défense des droits des usagers des services publics, la lutte contre les discriminations, la défense et la promotion des droits de l'enfant, le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité (police, gendarmerie, services privés

de sécurité ...) et la protection des lanceurs d'alerte. Son existence est consacrée par l'article 71-1 de la Constitution. Son action s'articule autour de deux volets complémentaires que sont la protection des droits et des libertés et la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits.

Défenseur des droits

TSA 90716 - 75334 Paris Cedex 07

Tél. : 09 69 39 00 00

www.defenseurdesdroits.fr



Toutes nos actualités :
www.defenseurdesdroits.fr



D

Défenseurdesdroits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE